

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 103– ÉDITION DU 19 MAI 2017

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 27a rue du Cardinal Mathieu – CS 14305 – 54043 NANCY CEDEX

Tél. 03 83 41 18 00 – Fax. 03 83 41 18 59

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

- Édition du 19 mai 2017 -

SOMMAIRE

1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration

Bureau du conseil d'administration du 18 mai 2017

- DÉLIBÉRATION N° D2017_056 Approbation du procès-verbal du bureau du 2 mars 2017
- DÉLIBÉRATION N° D2017_057 Information sur les actes effectués dans le cadre de la délégation accordée au Président du Conseil d'administration en matière d'emprunts
- DÉLIBÉRATION N° D2017_058 Révision de la convention type relative à l'organisation des jurys d'examen validant les formations des personnels des services de sécurité incendie
- DÉLIBÉRATION N° D2017_059 Autorisation d'ester en justice. Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N° D2017_060 Autorisation d'ester en justice. Affaire X
- DÉLIBÉRATION N° D2017_061 Autorisation d'ester en justice - Recours collectif temps de travail
- DÉLIBÉRATION N° D2017_062 Autorisation de lancement d'un protocole transactionnel. Affaire X
- DÉLIBÉRATION N° D2017_063 Autorisation de signature d'un avenant de renouvellement au contrat de location du Centre de Première Intervention intégré (CPIi) d'Uruffe
- DÉLIBÉRATION N° D2017_064 Autorisation de signature d'un marché public
- DÉLIBÉRATION N° D2017_065 Autorisation de signature d'avenants à des marchés publics

2 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté SDIS n°2017-1522 portant délégation de signature au colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours et abrogeant l'arrêté n°2017-51 du 10 janvier 2017 et l'arrêté 2016-1760 du 1^{er} juillet 2016

- Arrêté SDIS n°2017-1528 modifiant la composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers classés en catégorie « C » du SDIS de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté n°1006/15 du 18 mai 2015

- Arrêté SDIS n°2017-1531 modifiant la composition du comité technique commun SPP-PATS du SDIS de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté n°975/16 du 25 janvier 2016

- Arrêté SDIS n°2017-15346 modifiant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté n°1027/16 du 1^{er} juin 2015

- Arrêté DDSIS 2017-1519 portant établissement de liste d'aptitude opérationnelle des systèmes d'information et de communication pour l'année 2017

- Arrêté DDSIS 2017-1268 désignant les suppléants du directeur départemental des services d'incendie et de secours à la commission consultative départemental de sécurité et d'accessibilité et ses sous-commissions spécialisées

DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 MAI 2017



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 18 MAI 2017

DÉLIBÉRATION N° D2017_056 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU 2 MARS 2017

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du bureau du 2 mars 2017

DÉLIBÉRATION N° D2017_057 INFORMATION SUR LES ACTES EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'EMPRUNTS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2016-145 du 8 décembre 2016,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de l'opération de renégociation du prêt n°10278 00160 00060870303 souscrit auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, conclu en 2013 pour un montant de 2 millions d'euros, à taux variable indexé sur Euribor 3 mois + marge de 1,25 %, et de l'avenant signé le 28/04/2017 par le Président du Conseil d'administration visant à opter pour un taux fixe ressortant à 1,22 % l'an ;

- **prend acte** des autres opérations en cours et envisagées, telles que décrites dans le présent rapport.

DÉLIBÉRATION N° D2017_058 RÉVISION DE LA CONVENTION TYPE RELATIVE À L'ORGANISATION DES JURYS D'EXAMEN VALIDANT LES FORMATIONS DES PERSONNELS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur,

Vu la délibération N° D2016 du 30 juin 2016 relative à l'actualisation de la convention type pour l'organisation des jurys d'examens SSIAP1, 2 et 3

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le projet de convention-type entre le service départemental d'incendie et de secours et les organismes de formation agréés, tel que joint en annexe, et portant sur les conditions de participation des agents du SDIS aux présidences des jurys d'examen validant les formations des personnels permanents des services de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

- **autorise** son président à signer ladite convention avec les différents organismes qui en feront la demande.

DÉLIBÉRATION N° D2017_059 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE. PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant la juridiction civile dans l'affaire SDIS-XXX et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Nancy dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité dans l'affaire SDIS-XXX,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le cabinet d'avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et ses agents dans les affaires SDIS-XXX et SDIS-XX et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,

- **autorise** son président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° D2017_060 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE. AFFAIRE X

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son président à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Nancy (1700891-3) dans le cadre de la requête présentée par Monsieur X

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° D2017_061 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - RECOURS COLLECTIF TEMPS DE TRAVAIL

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice en défense devant le Tribunal Administratif de Nancy suite aux requêtes n°1701025, n°1701058 et suivantes, déposées par 46 sapeurs-pompiers professionnels relatif à l'indemnisation de leur temps de travail,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater Maître Didier JEAN-PIERRE afin de représenter et conseiller l'établissement,

- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° D2017_062 AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL. AFFAIRE SAUNIER

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son président à lancer des négociations en vue de la rédaction d'un protocole transactionnel,

- **autorise** son président à mandater Maître Bruno ZILLIG, avocat à la cour, dans le cadre de ces négociations,

- **autorise** le Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

DÉLIBÉRATION N° D2017_063 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DE RENOUVELLEMENT AU CONTRAT DE LOCATION DU CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION INTÉGRÉ (CPII) D'URUFFE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 mai 2011,

Vu la délibération n°2015-002 du bureau du conseil d'administration du 14 janvier 2015,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant n°2 au contrat de location du Centre de Première Intervention intégré (CPII) d'Uruffe,

- **autorise** le Président à signer ledit avenant tel que présenté en annexe.

DÉLIBÉRATION N° D2017_064 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 mai 2017,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer le marché public n° 54-17-04 relatif à la fourniture de pièces détachées et équipements divers de la manière suivante :

- Lot n° 3 : Fourniture de pièces détachées pour véhicules de marque RENAULT attribué à la société RNO BY MY CAR pour un montant estimé de 600 000 € HT sur toute la durée du marché, soit trois ans à compter de sa notification.

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 54-15-24 relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Jarny – Lot n°11 : Électricité attribué à la société ENGIE INEO rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-24 relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Jarny – Lot n°11 : Électricité attribué à la société ENGIE INEO rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-24 relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Jarny – Lot n°8 : Plâtrerie attribué à la société ISOPLAQUISTE rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n° 54-15-35 relatif aux travaux pour l'aménagement de l'École Départementale du SDIS 54– Lot n°2 : Terrassement VRD attribué à la société EUROVIA rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°4 au marché n° 54-15-35 relatif aux travaux pour l'aménagement de l'École Départementale du SDIS 54– Lot n°12 : Chauffage ventilation attribué à la société IMHOFF rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°6 au marché n° 54-15-35 relatif aux travaux pour l'aménagement de l'École Départementale du SDIS 54– Lot n°3: Gros oeuvre attribué à la société ABM rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°6 au marché n° 54-15-35 relatif aux travaux pour l'aménagement de l'École Départementale– Lot 7 : Menuiseries intérieures attribué à la société BALDINI rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-35 relatif aux travaux pour l'aménagement de l'École Départementale– Lot 6 : Métallerie attribué à la société QUITTET rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°4 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 1 : VRD attribué à la société STPL rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 2 : Gros oeuvre attribué à la société ADAMI rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 3 : Charpente bois attribué à la société THOMAS rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 5 : Menuiseries extérieures attribué à la société WUCHER rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 5 : Menuiseries extérieures attribué à la société WUCHER rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°4 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 5 : Menuiseries extérieures attribué à la société WUCHER rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 10 : Peinture attribué à la société PIDC rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 11 : chauffage ventilation plomberie attribué à la société HOERRMANN rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 12 : Électricité attribué à la société SETEA rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 12 : Électricité attribué à la société SETEA rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 12 : Électricité attribué à la société SETEA rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°4 au marché n° 54-15-42 – relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Dieulouard - Lot 12 : Électricité attribué à la société SETEA rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 1 : Terrassement VRD attribué à la société TRB rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 2: Gros œuvre attribué à la société CLM rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°4 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 3A: Charpente et Structure Bois attribué à la société SERTELET rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 4 : Couverture étanchéité attribué à la société SOPREMA rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 5: Serrurerie Porte Sectionnelle attribué à la société JEAN ALBERT rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 6: Menuiserie extérieure attribué à la société HUNSINGER rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 7: Plâtrerie attribué à la société DESSA rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 8: Menuiserie intérieure signalétique attribué à la société BALDINI rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 9: Menuiserie intérieure signalétique attribué à la société CARRELAGE ET DECO rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 10: Peinture attribué à la société ROUSSEAU rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°2 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 11: Chauffage ventilation sanitaire attribué à la société IDEX rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°3 au marché n° 54-15-25– relatif aux travaux pour la construction du Centre de Secours de Colombey les Belles- Lot 12: Électricité attribué à la société SODEL rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 54-15-31– relatif aux travaux pour la réhabilitation du Centre de Secours de Gentilly- Lot 13: Plomberie attribué à la société EIFFAGE ENERGIE rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 54-15-31– relatif aux travaux pour la réhabilitation du Centre de Secours de Gentilly- Lot 12: Chauffage attribué à la société MISSENARD rédigé comme joint en annexe.

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°4 au marché n° 54-15-31– relatif aux travaux pour la réhabilitation du Centre de Secours de Gentilly- Lot 11: Électricité attribué à la société EIFFAGE ENERGIE rédigé comme joint en annexe.

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETE SDIS N° 2017-1522 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU COLONEL JEAN-JACQUES HORB,
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
ET ABROGEANT L'ARRETE N° 2017-51 DU 10 JANVIER 2017 ET L'ARRETE N° 2016-1760 DU 1^{ER} JUILLET 2016**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants, en particulier l'article L.1424-33 ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS N°969MCA15 du 12 mai 2015 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU l'arrêté SDIS n° 2017-51 du 10 janvier 2017 portant délégation de signature au Colonel Jean-Jacques HORB, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

Considérant la mutation du Colonel Stéphane BEAUDOUX, directeur départemental des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, depuis le 30 avril 2017 dans un autre SDIS ;

Considérant que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, il est nécessaire que le Directeur départemental adjoint dispose d'une délégation de signature accordée par le Président du Conseil d'Administration ;

-ARRETE-

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée au Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, à l'effet de signer sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, dans le cadre de l'exercice des missions de gestion administrative et financière de l'établissement public, les actes suivants :

1.1. Gestion administrative.

- les correspondances, décisions, autorisations, avis, notifications, convocations, instructions, diplômes et attestations adressés au corps préfectoral, aux élus et aux autres autorités institutionnelles ainsi qu'aux partenaires sociaux, tels que les organisations syndicales et les représentants syndicaux, à l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP) et tous partenaires extérieurs publics ou privés, y compris les réponses aux recours gracieux et hiérarchiques ;
- les correspondances, documents, notes de service, circulaires, instructions relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement présentant un caractère structurant ;
- les convocations relatives à l'organisation des instances du conseil d'administration, du bureau et des divers organes de consultation de l'établissement ;
- les correspondances, décisions, autorisations, avis, notifications, convocations, instructions, diplômes et attestations relatives à l'administration courante de l'établissement en interne ainsi qu'aux services extérieurs ayant un caractère répétitif ou occasionnant une réponse-type ;

- les correspondances, telles que courriers, bordereaux d'envoi ou attestations, relatives aux facturations d'un montant maximal de 1000 euros, des interventions non urgentes et non rattachées aux missions du SDIS, des interventions pour lesquelles un texte prévoit un droit au remboursement, des mises à disposition de matériel et de service de sécurité ;
- les correspondances, documents, notes de service, circulaires, instructions relatifs à l'organisation et au fonctionnement courant de l'établissement ayant un caractère répétitif ;
- les conventions et contrats, y compris les avenants relatifs à l'organisation et au fonctionnement courants de l'établissement ayant un caractère répétitif ou occasionnant une convention-type ;
- les ampliements, copies certifiées conformes, attestations de leur caractère exécutoire, relatives aux arrêtés du Président du conseil d'administration ainsi que celles relatives aux actes, documents, rapports, avis ou décisions du conseil d'administration, du bureau et des divers organes de consultations de l'établissement ;

1.2. Gestion financière et commande publique

- les décisions de virement de crédits à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire ;
- les actes relatifs à la gestion active de la dette et de la trésorerie, à l'exclusion de la signature des contrats initiaux et des avenants ;
- les mandats et titres de recettes, pièces comptables, bordereaux et pièces justificatives concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement de l'établissement ;
- les actes d'engagement, de liquidation et de mandatement relatifs à la rémunération et à l'indemnisation des personnels titulaires et non titulaires et à l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- les certificats administratifs à l'appui des pièces justificatives concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement de l'établissement ;
- pour les dépenses non soumises à la réglementation relative à la commande publique : les correspondances avec les prestataires ou fournisseurs, décisions, demandes de devis et bons de commandes, dans les limites des crédits votés au budget et hors délégations de crédits attribuées aux chefs de groupement et aux chefs de service ;
- pour les dépenses soumises à la réglementation relative à la commande publique : les bons de commandes et les correspondances avec les prestataires ou fournisseurs dans la limite des crédits votés au budget et hors délégations de crédits attribuées aux chefs de groupement et aux chefs de service, à l'exclusion des marchés publics, accords-cadres, groupements d'achats, groupements de commandes et de tous contrats passés ;
- pour les actes de gestion courante relative aux achats et à la commande publique : les correspondances, procès-verbaux, rapports de présentation, notifications, convocations, ampliements, copies certifiées conformes, et attestations et certificats relatifs à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés publics, accords-cadres, groupements d'achats, groupements de commandes et de tous contrats, à l'exclusion, des actes et décisions relevant de la compétence exclusive de l'organe délibérant et des actes et décisions relevant de la délégation accordées au Président du Conseil d'Administration par l'organe délibérant ;

1.3 Gestion des ressources humaines

- les courriers de réponse relatifs au recrutement de personnels permanents, y compris les réponses aux recours gracieux et hiérarchiques ;
- les correspondances, décisions, autorisations, formulaires, avis, notifications, convocations, instructions, diplômes et attestations relatifs à la gestion courante des agents de l'établissement et des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du corps départemental ayant un caractère répétitif ou occasionnant une réponse-type ;
- les ampliements, copies certifiées conformes, attestations de leur caractère exécutoire, relatives aux arrêtés individuels et réglementaires du Président du conseil d'administration concernant la gestion des agents de l'établissement et des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du corps départemental ;
- les correspondances, décisions, autorisations, formulaires, avis, notifications, convocations, diplômes et attestations relatifs à la gestion des formations, des stages, des rencontres professionnelles, des examens

et concours ainsi qu'à la gestion courante des recrutements de personnels et de sapeurs-pompiers volontaires ayant un caractère répétitif ou occasionnant une réponse-type ;

- les correspondances, décisions, autorisations, avis, notifications, convocations, instructions, diplômes et attestations relatifs à la gestion des agents de l'établissement et des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du corps départemental ,y compris les réponses aux recours gracieux et hiérarchiques , hors affaires courantes ayant un caractère répétitif ou occasionnant une réponse type ;

- les correspondances, décisions de sanctions, avis, notifications, convocations relatives aux procédures disciplinaires à l'encontre des agents de l'établissement et des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du corps départemental non soumises à l'avis des conseils de discipline, y compris les réponses aux recours gracieux et hiérarchiques ;

- les conventions et contrats, y compris les avenants, de gestion courante ayant un caractère répétitif ou occasionnant une convention-type relatifs à la gestion des ressources humaines, à la gestion des sapeurs-pompiers volontaires et à la gestion des formations, des recrutements, des examens ou concours ;

- les conventions et contrats, y compris les avenants, présentant un caractère structurant, relatifs à la gestion des ressources humaines, à la gestion des sapeurs-pompiers volontaires et à la gestion des formations, des recrutements, des examens et concours ;

- les ordres de mission, les états de frais de déplacement, de changement de résidence, d'indemnités relatives aux formations, examens ou concours ;

1.4 En cas d'absence et d'empêchement du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

En cas d'absence et d'empêchement du Président du Conseil d'Administration du SDIS, délégation de signature est accordée au Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, pour signer tous actes relatifs au fonctionnement du SDIS.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du Colonel Jean-Jacques HORB, la délégation qui lui est consentie est exercée par le lieutenant-colonel Philippe SIGNE, Officier supérieur adjoint.

Article 3 : Les précédents arrêtés SDIS n° 2017-51 du 10 janvier 2017 et n° 2016-1760 du 1^{er} juillet 2016 portant délégation de signature au Colonel Jean-Jacques HORB, et au Colonel Stéphane BEAUDOUX sont abrogés et remplacés par le présent arrêté ;

Article 4 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Mme le Payeur Départemental ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à NANCY, le 4 mai 2017

Gauthier BRUNNER
Président du Conseil d'Administration du SDIS,

Destinataires:

Original : Registre central DDSIS
Ampliations : Dossier
: Paierie Départementale
: Recueil des Actes Administratifs



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS N° 2017-1528 MODIFIANT la COMPOSITION de la COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE des SAPEURS-POMPIERS CLASSES en CATEGORIE « C » du SDIS de MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT l'ARRETE n° 1006/15 du 18 mai 2015

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, dans ses articles L 1424-1 et suivants ;

VU les articles 28 à 31 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de **M. Gauthier BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton de Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels classés en catégorie 'C', en date du 04 décembre 2014 ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Administrative Paritaire est fixée comme suit :

- ◆ **Président : M. Gauthier BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton de Meine-au-Sainctois, Président du CASDIS.
- ◆ **Représentant du Président : M. Stéphane HABLOT**, Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton de Vandoeuvre-les-Nancy, Maire de Vandoeuvre.
- ◆ **Représentants de l'établissement :**

Titulaires :

- **M. Filipe PINHO**, Président de la Communauté de Communes de Moselle et Madon, Maire de Chaligny,
- **M. Alain BOULANGER**, Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, Maire de Fléville devant Nancy
- **Mme Véronique BILLOT**, Conseillère Départementale du canton de Nancy 2,
- **Mme Sophie MAYEUX**, Conseillère Départementale du canton de Nancy 1.

Suppléants :

- **M. Pascal SCHNEIDER**, Conseiller Départemental du canton de Neuves-Maisons,
- **M. Henri POIRSON**, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson, Maire de Dieulouard,
- **Mme Nicole CREUSOT** Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton Nancy 3,
- **Mme Corinne LALANCE**. Conseillère Départementale du canton du Nord-Toulois,

◆ **Représentants des personnels sapeurs-pompiers professionnels :**

Groupe hiérarchique n° 1 :

Titulaires :

- Sergent Nicolas HANESSE
- Caporal Alexandre BRAILLARD

Suppléants :

- Caporal-Chef Sophie VAN-ASSCHE
- Caporal Marco CURULLA

Groupe hiérarchique n° 2 :

Titulaires :

- Sergent-Chef Patrick JACQUOT
- Adjudant Patrick KEMPF
- Sergent-Chef Jérôme PIERRE

Suppléants :

- Adjudant-Chef Olivier GAILLARD
- Sergent-Chef Patrice PETITJEAN
- Sergent-Chef Yann THOUVENOT

ARTICLE 2 : Le précédent arrêté n° 1006/15 en date du 18 mai 2015 fixant la composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels classés en catégorie C du SDIS de Meurthe-et-Moselle, est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : M. Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du SDIS.

Fait à NANCY, le 4 mai 2017

Gauthier BRUNNER
Président du Conseil d'Administration du SDIS,

DESTINATAIRES:

- Original : Registre central DDSIS
- Ampliations : Dossier
- : Membres de la C.A.P



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS N° 2017-1531 MODIFIANT la COMPOSITION du COMITE TECHNIQUE COMMUN SPP-PATS du SDIS de MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT l'ARRETE n° 975/16 du 25 JANVIER 2016

LE PRESIDENT du CONSEIL d'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales dans ses articles L 1424-1 et suivants et suivants ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations ;

VU les articles 32 à 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de **M. Gauthier BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Saintois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des communes et des représentants d'EPCI au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle du 24 juin 2014 ;

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel au Comité technique commun SPP-PATS du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle en date du 4 décembre 2014 ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La composition du Comité technique commun SPP-PATS du SDIS de Meurthe-et-Moselle est fixée comme suit :

- ◆ **Président** : **M. Alain CASONI**, Conseiller Départemental du canton de Villerupt, Maire de Villerupt, ou son représentant.
- ◆ **Représentants des collectivités territoriales** :

● **Titulaires** :

- **M. Guy BOUVIER**, Maire d'Haroué,
- **M. Anthony CAPS**, Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton d'Entre Seille-et-Meurthe, Maire de Nomeny,
- **Mme Catherine KRIER**, Conseillère Départementale du canton du Grand Couronné,
- **Mme Sylvie BALON**, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Longwy,
- **Colonel Jean-Jacques HORB**, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours.

● **Suppléants** :

- **Mme Audrey NORMAND**, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton du Neuves-Maisons,
- **M. Laurent TROGRIC**, Maire de Pompey,
- **Mme Catherine BOURSIER**, Conseillère Départementale du canton d'Entre Seille-et-Meurthe,
- **M. Luc BINSINGER**, Conseiller Départemental du canton de Jarville-la-Malgrange, Maire de Saint-Nicolas-de-Port,
- **M. Pascal SCHNEIDER**, Conseiller Départemental du canton de Neuves-Maisons,
- **Lieutenant-colonel Philippe SIGNE**, Officier Supérieur Adjoint.

◆ **Représentants des personnels sapeurs-pompiers professionnels :**

● **Titulaires :**

- Caporal-Chef Sophie VAN ASSCHE
- Sergent-Chef Métin USTUN
- Sergent-Chef Thomas STUTZMANN
- Sergent-Chef Christophe JANIN
- Lieutenant de 1^{ère} classe Bruno BERQUAND
- Sergent-Chef Jérôme PIERRE

● **Suppléants :**

- Sergent-Chef Patrick JACQUOT
- Sergent Vincent BONVIN
- Adjudant Damien FREZE
- Adjudant-Chef Christophe JACOB
- Sergent-Chef Claude KRISNER

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 975/16 du 25 janvier 2016 fixant la composition du Comité Technique commun SPP-PATS du SDIS de Meurthe-et-Moselle, est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du SDIS.

Fait à NANCY, le 4 mai 2017

Gauthier BRUNNER
Président du Conseil d'Administration du SDIS,



DESTINATAIRES:

Original : Registre central DDSIS
Ampliations : Dossier
: Membres du CT



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS N° 2017-1546 MODIFIANT la COMPOSITION du COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL des SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES du SERVICE DEPARTEMENTAL d'INCENDIE et de SECOURS de MEURTHE-et-MOSELLE ET ABROGEANT l'ARRETE n° 1027-15 du 1^{er} juin 2017

LE PRESIDENT du CONSEIL d'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales dans ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

VU le décret n°-2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de **M. Gauthier BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Saintois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des communes et des représentants d'EPCI au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle du 24 juin 2014 ;

VU le procès-verbal des élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 24 juin 2014 ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours est composé comme suit :

1) Président : **M. Gauthier BRUNNER**, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

2) Représentant du Président : **M. Michel MARCHAL**, Conseiller Départemental du canton de Baccarat, Maire de Bures.

3) Représentants de l'administration :

Titulaires :

- **M. Alain CASONI**, Conseiller Départemental du canton de Villerupt, Maire de Villerupt,
- **M. Guy BOUVIER**, Maire d'Haroué,
- **M. Anthony CAPS**, Vice-président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton d'Entre Seille-et-Meurthe, Maire de Nomeny,
- **Mme Catherine KRIER**, Conseillère Départementale du canton du Grand Couronné,
- **Mme Sylvie BALON**, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Longwy,
- **Colonel Jean-Jacques HORB**, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours.

Suppléants :

- Mme Audrey NORMAND, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Neuves-Maisons,
- M. Laurent TROGRIC, Maire de Pompey,
- Mme Catherine BOURSIER, Conseillère Départementale du canton d'Entre Seille-et-Meurthe,
- M. Luc BINSINGER, Conseiller Départemental du canton de Jarville-la-Malgrange, Maire de Saint-Nicolas-de-Port,
- M. Pascal SCHNEIDER, Conseiller Départemental du canton de Neuves-Maisons,
- Lieutenant-colonel Philippe SIGNE, Officier Supérieur Adjoint.

4) Représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires :

Titulaires :

- Capitaine Jean-Marc PRIBYL,
- Lieutenant Daniel THOMASSIN,
- Infirmière Mélissa VANGHELUWE,
- Adjudant-Chef Laurent ROUYER,
- Sergent-Chef Gérald VIAL,
- Caporal-Chef Francis TSCHEILLER,
- Sapeur de 1° classe Anthony PAVY.

Suppléants :

- Capitaine André GACHENOT,
- Lieutenant Gilles DENIS,
- Infirmière Lydie DONNATE,
- Lieutenant Paulo DESOUSA,
- Sergent-Chef Robert TOTA,
- Sergent Florian ROBERT,
- Sapeur de 1° classe Jordan HENRION.

5) Membres de droit :

- Médecin-chef du SDIS ou son représentant,
- Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 1027-15 du 1^{er} juin 2015 fixant la composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du S.D.I.S.

Fait à NANCY, le 4 mai 2017

Gauthier BRUNNER
Président du Conseil d'Administration du SDIS,

DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS
Ampliations : Dossier
Membres du CCDSPV

Transmis à la Préfecture le :



ARRETE DDSIS 2017-1519 PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE OPERATIONNELLE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION POUR L'ANNEE 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;

VU l'arrêté n° IOCE0931439A du 23 décembre 2009 relatif à l'Ordre de Base National des Systèmes d'Information et de Communication de la Sécurité Civile ;

VU l'arrêté n° INTE1630623A du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Meurthe et-Moselle.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les personnels suivants répondent aux conditions réglementaires pour occuper l'emploi d'officier des systèmes d'information et de communication :

Nom	Prénom	Grade	Statut	Centre Affectation
HORB	Jean-Jacques	COL	SPP	ETAT-MAJOR
MARTET	Olivier	CDT	SPP	GSTL
GACHENOT	André	CNE	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIÈRES
LEROY	Xavier	CNE	SPP	NANCY GENTILLY
JOLY	Philippe	CNE	SPV	GRPT PAM-TOUL
FERRO	Frédéric	LTN1	SPP	CODIS

ARTICLE 2 : Les personnels suivants répondent aux conditions réglementaires pour occuper l'emploi de chef de salle opérationnelle et d'adjoint :

- Chefs de salle opérationnelle :

Nom	Prénom	Grade	Statut	Centre Affectation
BELLUCCI	Julien	LTN1	SPP	PONT-A-MOUSSON
BONAFFINI	Sylvestre	LTN1	SPP	CODIS-CTA
BOURLARD	Julien	LTN1	SPP	LUNEVILLE
CHEVILLARD	Eric	LTN1	SPP	NANCY GENTILLY
FERRO	Frédéric	LTN1	SPP	CODIS-CTA
GARNIER	David	LTN1	SPP	TOUL
GODENIR	David	LTN1	SPP	GRPT PAM-TOUL
GOITTE	Antoine	LTN1	SPP	NANCY VANDOEUVRE
HAINOT	Christophe	LTN1	SPP	NEUVES-MAISONS
JACOB	Christophe	LTN2	SPP	TOUL
LOISON	Thomas	LTN1	SPP	CODIS-CTA
MONTANE DE LA ROQUE	Xavier	LTN1	SPP	NANCY JOFFRE

Nom	Prénom	Grade	Statut	Centre Affectation
PUTINO	Yannick	LTN1	SPP	GRPT LUNEVILLOIS
ROLLET	Fabrice	LTN2	SPP	CODIS-CTA
ROUX	Nicolas	LTN1	SPP	NANCY TOMBLAINE
VAGNE	Emmanuel	LTN2	SPP	LUNEVILLE

- Adjoints chef de salle opérationnelle :

Nom	Prénom	Grade	Statut	Centre Affectation
FALLOT	Stephen	ADJ	SPP	CODIS-CTA
MILLEY	Jérôme	ACH	SPP	CODIS-CTA
PAPIRER	Dominique	ADJ	SPP	CODIS-CTA
REMY	Olivier	ACH	SPP	CODIS-CTA
REVEILLE	Sébastien	ADJ	SPP	CODIS-CTA

ARTICLE 4 : Les personnels suivants répondent aux conditions réglementaires pour occuper l'emploi d'opérateur de traitement des appels d'urgence (OTAU) :

Nom	Prénom	Grade	Statut	Centre Affectation
BIRI	Kévin	CAP	SPP	CODIS-CTA
CARON	Kévin	CCH	SPP	CODIS-CTA
CHEVILLION	Vincent	SCH	SPP	NANCY TOMBLAINE
CLAUSSE	Anne	SCH	SPP	CODIS-CTA
CREACH	Mathieu	CCH	SPP	CODIS-CTA
DELBE	Emilie	SCH	SPP	CODIS-CTA
DESCHAMPS	Benjamin	SCH	SPP	CODIS-CTA
GACHENOT	André	ATP1	PATS	CODIS-CTA
GAILLARD	Joël	AAP2	PATS	CODIS-CTA
HEYMS	Jérémie	SCH	SPP	CODIS-CTA
JANNUER	Magaly	SCH	SPP	CODIS-CTA
JEUGEY	Yann	CCH	SPP	CODIS-CTA
LAMBERT	Jennifer	SCH	SPP	CODIS-CTA
LAPIERRE	Véronique	ADJT	PATS	CODIS-CTA
LAUTREFIN	Adrien	CCH	SPP	CODIS-CTA
LEFEBVRE	Loïc	SCH	SPP	CODIS-CTA
LOUAIL	Saïd	SCH	SPP	CODIS-CTA
PETITJEAN	Patrice	SCH	SPP	CODIS-CTA
PIERRE	Jérôme	SCH	SPP	CODIS-CTA
SPIRAL	Franck	SCH	SPP	CODIS-CTA
THOUVENIN	Hervé	SCH	SPP	CODIS-CTA
USTUN	Metin	SCH	SPP	CODIS-CTA
VAN-ASSCHE	Sophie	SGT	SPP	CODIS-CTA
WAGENMANN	Aurélia	SCH	SPP	CODIS-CTA

ARTICLE 5 : Les personnels suivants répondent aux conditions réglementaires pour occuper l'emploi d'opérateur de coordination opérationnelle (OCO) en salle opérationnelle :

Nom	Prénom	Grade	Statut	Centre Affectation
BARTHELEMY	Gilles	SGT	SPV	RICHARDMENIL

Nom	Prénom	Grade	Statut	Centre Affectation
BERGER	Franck	CAP	SPV	LUNEVILLE
BIAGINI	Michel	SGT	SPV	JARNY
CARTAUX	Pascal	CCH	SPV	CHAMPENOUX
CASSIN	Laurent	SCH	SPV	NANCY GENTILLY
CAZIN	Mike	CCH	SPV	POMPEY
CLAUDE	Francis	SCH	SPV	RICHARDMENIL
COLLIN	Cyril	SCH	SPV	VAL DE SEILLE
FOMBARON	Gilbert	ACH	SPV	BLAMONT
GODEFROY	Clément	SA1	SPV	COLOMBEY-LES-BELLES
GRIS	Jordane	CCH	SPV	NANCY VANDOEUVRE
GUERLAND	Guillaume	CCH	SPV	NANCY GENTILLY
GUILLAUME	David	SGT	SPV	BULLIGNY
HUMBERT	Nicolas	ADJ	SPV	THIAVILLE-SUR-MEURTHE
KESSLER	Sophie	ADJ	SPV	FAVIERES
LEBON	Olivier	SGT	SPV	NEUVES-MAISONS
LEDIG	Kévin	CCH	SPV	LUNEVILLE
LORETTE	Didier	SCH	SPV	NANCY TOMBLAINE
MALTON	Francis	SCH	SPV	NEUVES-MAISONS
PIERSON	Eric	SCH	SPV	NANCY TOMBLAINE
PREVOT	Amélie	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIÈRES
RIBAULT	Emilien	SCH	SPV	VITERNE
ROTH	Noémie	CAP	SPV	DIEULOUARD
SCHMIDT	Ludovic	SGT	SPV	BERTRICHAMPS
SZYMCZAK	Jordan	SGT	SPV	JARNY
TITRY	Pascal	CCH	SPV	POMPEY
TSCHEILLER	Laurent	CCH	SPV	BAYON
ZIMMERMANN	David	CCH	SPV	LUNEVILLE

ARTICLE 6 : Les personnels suivants répondent aux conditions réglementaires pour occuper l'emploi d'opérateur de coordination opérationnelle (OCO) en poste de commandement tactique :

Nom	Prénom	Grade	Statut	Centre Affectation
AUBERT	Thierry	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
BALESTRERI	Romain	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
BERTUZZI	Olivier	ACH	SPP	NANCY JOFFRE
CASSE	Elvis	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
CHAFFIN	Ludovic	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
CHALON	Thomas	SGT	SPP	NANCY JOFFRE
CHAUSSALET	Nicolas	SA1	SPP	NANCY JOFFRE
COLLOT	Florent	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
DEBLAY	Julien	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
DENDEN	Stéphane	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
FAGOT	Geoffrey	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
FIORANI	Julien	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
GERMOND	Jérôme	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
GEVREY	David	SCH	SPP	NANCY JOFFRE

Nom	Prénom	Grade	Statut	Centre Affectation
GIBERGE	Cyril	CDT	SPP	NANCY JOFFRE
GONCALVES	Michael	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
HAUSWALD	Jean-Baptiste	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
HOLLARD	Arnaud	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
JOURDAIN	Vincent	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
KATANCEVIC	Nicolas	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
KECH	Martial	ACH	SPP	NANCY JOFFRE
LAUGRAND	Thomas	ADJ	SPP	NANCY JOFFRE
L'HOTE	Arnaud	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
MARCHAL	Christophe	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
MARTIN	Philippe	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
MARTIN	Nicolas-Eric	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
MONTANE DE LA ROQUE	Xavier	LTN1	SPP	NANCY JOFFRE
MONTGENIE	Damien	SA1	SPP	NANCY JOFFRE
MOUGIN	Michael	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
PAILLON	Gregory	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
PETITJEAN	Jhonas	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
PICARD	Frédéric	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
PINNA	Maxime	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
PLANCHAIS	Mickaël	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
SCHMITT	Renaud	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
SELLIER	Yoann	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
TOUSSAINT	Sébastien	CAP	SPP	NANCY JOFFRE
TOUSSAINT	Donovan	SA1	SPP	NANCY JOFFRE
VANOT	Guillaume	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
VITU	Fabien	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
BOLLE	Stéphane	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
JACQUOT	Sébastien	CCH	SPP	NANCY JOFFRE
OUDARD	Nicolas	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
PERRIN	Cédric	SCH	SPP	NANCY JOFFRE
GACHENOT	André	CNE	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
MARTET	Olivier	CDT	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
JEAUGEY	Yann	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
L'HUILLIER	Dominique	LTN	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
REVEILLE	Sébastien	SCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
AUBERT	Patrick	ACH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
BAUDELLOT	Yannick	ADJ	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
BEUCHET	Anais	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
BRANDMEYER	Paul	ACH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
BRANDMEYER	Laetitia	SA1	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
BRULHARD	Kévin	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
COLSON	Cyril	SCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
FAGOT	Benjamin	CAP	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
GESQUIERE	Luc	ACH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
GRANDJEAN	Jérôme	SGT	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
JOANNES	Anthony	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
LAURENSON	Christophe	SCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES
MARTET	Valentin	CAP	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERES

Nom	Prénom	Grade	Statut	Centre Affectation
MENIGOT	Régis	SGT	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
MICHEL	Christophe	SGT	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
MUNIER	Pierre	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
MUNIER	Stéphane	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
PETER	Florian	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
PIETRA	Vincent	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
PIOT	Julien	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
PREVOT	Amélie	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
ROBERT	Aurélien	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
THIRION	Damien	ADJ	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
THOMAS	Xavier	SCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
TRUTT	Régis	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
VONDERSCHER	François-Xavier	SCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
VOUAUX	Fabien	CCH	SPV	BLAINVILLE-DAMELEVIERS
BRUZZESE	Salvatore	ACH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
CAMPION	Christophe	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
DEMOGEOT	Sébastien	SCH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
HOELTZEL	Thibault	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
LAVARINI	Johan	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
MARINONI	Yannick	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
MARINONI	Romain	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
MULLER	Pascal	SCH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
MULLER	Maxime	SGT	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
PALLUAUD	Alex	SA1	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
PERCEBOIS	Stéphane	ACH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
PITUELLO	Mickaël	CCH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
ROCCHIO	Dominique	CNE	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
ROSSINI	Benjamin	CCH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
SALVADORI	Yannick	SA1	SPV	AUDUN-LE-ROMAN
TOUSSAINT	Sébastien	ACH	SPV	AUDUN-LE-ROMAN

ARTICLE 6 : Cette liste est valable au titre de l'année 2017.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.

NANCY, le 05 MAI 2017

Le Président du CASDIS,

Gauthier BRUNNER

Destinataires :

Original : Registre Central DDSIS

Ampliation : Dossier

Recueil des Actes Administratifs



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE DDSIS N° 2017-1268 DESIGNANT LES SUPPLEANTS DU
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE ET SES SOUS-COMMISSIONS
SPECIALISEES.

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Officier de la légion d'honneur

VU le décret n° 95-260 du 08 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n° 61/2016/SIDPC du 30 septembre 2016 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (C.C.D.S.A.) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 65/2016/SIDPC du 30 septembre 2016 relatif à la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ;

VU l'arrêté préfectoral n° 64/2016/SIDPC du 30 septembre 2016 relatif à la sous-commission départementale pour la sécurité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 66/2016/SIDPC du 30 septembre 2016 relatif à la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 62/2016/SIDPC du 30 septembre 2016 relatif à la sous-commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 70/2016/SIDPC du 30 septembre 2016 relatif aux groupes de visite de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 67/2016/SIDPC du 30 septembre 2016 relatif aux commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69/2016/SIDPC du 30 septembre 2016 relatif aux groupes de visite des commissions d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

Vu l'arrêté DDSIS n° 1687/15 du 17 août 2015 relatif aux suppléants du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

Sur proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

ARRETE.

ARTICLE 1:

Sont désignés comme suppléants de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, aux sous-commissions, aux commissions d'arrondissement spécialisées susvisées, les personnes suivantes :

- Colonel Jean-Jacques HORB
- Lt-Colonel Philippe DELALANDE
- Commandant Olivier DUMOULIN
- Commandant Jean-François BARBIER
- Capitaine Alexandre FEIVET
- Lieutenant Denis THISSE
- Lieutenant Jean-Marc KIEFFER
- Lieutenant Bruno VERY
- Lieutenant Yannick PETREMENT
- Lieutenant Florian WATTELET
- Adjudant Gérald VIAL

ARTICLE 2:

L'arrêté n° 2016-2852 du 18 novembre 2016 portant désignation des suppléants du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est abrogé.

ARTICLE 3:

En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4:

Le Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

Fait à NANCY, le

01 AVR. 2017

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Officier de la légion d'honneur

DESTINATAIRES:

Original : Registre central DDSIS
Ampliations : Dossier
: Intéressés